



**CH- 2915 Bure**, Commandant de la place d'armes de Bure,  
Juillet 2024

## Chasse sur la place d'armes de Bure

Mesdames et Messieurs les chasseurs,

Cela fait maintenant 56 ans que la place d'armes fait partie intégrante du paysage ajoulot. En tant que commandant, je tiens à féliciter tous les partenaires dont le comportement et le respect des règles ont permis une collaboration sans incident ni accident. Toutefois, il demeure un danger réel puisque la place d'armes est de plus en plus intensivement utilisée par la troupe.

Afin de maintenir cette bonne entente à l'avenir, permettez-moi de repréciser certains points importants :

### Utilisation de véhicules privés

L'utilisation de véhicules privés est strictement interdite sur l'ensemble du périmètre de la place d'armes. À chaque entrée, un panneau indique "Interdiction générale de circuler". Seuls les véhicules militaires, ceux des services de la Confédération ainsi que les exploitants sont autorisés à circuler dans le périmètre. De plus, les accès seront équipés de barrières verrouillées. Il ne sera donc plus possible de pénétrer dans le secteur des terrains d'exercices en véhicule à partir de la fin de cette année. Les véhicules des chasseurs devront être stationnés en dehors du périmètre militaire, dans des endroits sécurisés pour les autres usagers.

### Utilisation de la place par la troupe

En règle générale, les militaires entrent en service le dimanche soir à 23h. Le lundi matin est consacré à la préparation de l'engagement jusqu'à environ 10h dans le secteur des halles chars, puis les exercices commencent sur le terrain. Du lundi en fin de matinée jusqu'au vendredi soir, la présence de troupes et de véhicules est à prévoir. Le samedi matin, aucun exercice n'est généralement prévu. Les seuls véhicules militaires circulant dans le périmètre sont ceux de la garde effectuant les patrouilles.

### Utilisation de la place par les chasseurs

Pour des raisons de sécurité, il est fortement recommandé de ne pas pratiquer la chasse sur la place d'armes du lundi 10h00 au vendredi 22h00. Pendant les exercices, des plantons sont déployés pour interdire ou contrôler les accès afin de minimiser les risques d'accident. Ces personnes ont le pouvoir d'interdire complètement ou partiellement l'accès à certains secteurs. Je vous demande de bien vouloir respecter leurs directives.

Pour toutes questions ou remarques, veuillez-vous adresser à l'adjudant d'état-major Jacky Bohlinger au 058 460 03 26 ou 079 760 94 16.

En vous souhaitant une belle saison de chasse, je vous adresse, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.

Cdt CIC Ouest et place d'armes de Bure

Colonel EMG Richard Hauser